



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2019, le 27 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 20 novembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, M. COINSMANN Gérard, Mme COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. HERIAT Maurice, M. LARDIN Francis, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, Mme VAUDEVILLE Sabrina.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. ARNOULD Philippe excusé pouvoir à M. MARTIN Jean-Paul, M. BIENTZ Guy excusé pouvoir à M. MARCHAL Michel, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent excusé pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. MULLER Bernard excusé pouvoir à M. DANIEL Philippe, M. PISTER Jacques excusé pouvoir à M. DEWAELE Jacques, Mme VILLAUME Damien excusée pouvoir à M. GEX Christian.

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme JACQUOT Dominique excusée-remplacée par M. LAVOIL Jacques, M. KURKIENCY Jonathan excusé-remplacé par M. HERIAT Maurice, M. LAMBLIN Jacques excusé-remplacé par M. COISMANN Gérard. M. ACREMENT René, M. MAILLIOT Frédéric sont excusés.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie était excusée et M RICHARD Claude était présent.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina.

## **2019-057 : PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION ENERGETIQUE : PARTENARIAT AVEC LA SEM OKTAVE**

Convention en Annexe

### Contexte :

Créée en 2018 à l'initiative de l'ADEME et de la Région Grand Est, la SEM Oktave a pour objet le déploiement dans le Grand Est d'une offre intégrée de rénovation énergétique performante.

La SEM Oktave est une société de tiers financement au sens de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Elle propose aux particuliers une offre technique s'appuyant sur les artisans locaux et une offre de financement en partenariat avec l'association des SACICAP du Grand Est et la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

La SEM Oktave a un capital de 3 000 000 € répartis entre :

- des collectivités territoriales détenant 50,1 % des actions, pour l'instant composé de la Région Grand Est.
- des opérateurs économiques et un établissement public détenant 49,9 % des parts partagées entre les SACICAP du Grand Est (organismes chargés de missions sociales dans le domaine du logement), la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

L'ADEME siège au conseil d'administration de la SEM avec voix consultative.

### Propositions de partenariat avec la SEM Oktave :

> un partenariat opérationnel

La SEM Oktave organise son déploiement en Grand Est en s'appuyant sur les initiatives territoriales existantes. Ainsi, elle sollicite l'aval des collectivités territoriales, en particulier celles portant une plateforme territoriale de rénovation énergétique, avant d'intervenir sur leur territoire.

La convention de partenariat qui vous est proposée a donc pour objet d'éviter les doublons et d'avancer sur la convergence des politiques en faveur de l'habitat et de l'énergie.

Du point de vue juridique, c'est une convention qui n'est pas soumise aux règles de la commande publique (elle ne comporte pas de prix) non plus qu'à la réglementation des aides d'Etat (elle n'a pas pour effet d'octroyer un avantage injustifié à la SAEML). En outre, elle ne contrevient pas au droit de

la concurrence (elle n'a pas pour effet de limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises). Elle peut ainsi être librement conclue entre les parties, sa finalité étant conforme à leur objet social respectif.

> un partenariat institutionnel

La Région Grand Est a lancé la SEM Oktave avec pour objectif d'en faire un outil aux services des territoires. Afin de matérialiser cette intention, elle propose aux collectivités d'entrer à ses côtés dans le capital de la SEM Oktave. Cette contribution de 3 000 € permet aux collectivités de participer à la gouvernance de la société.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à signer** la convention de partenariat avec la SEM Oktave (jointe en annexe) ainsi que tout s'y rapportant ;
- **AUTORISE le Président à acheter à la Région Grand Est** 30 actions de la SEM Oktave au prix nominal initial soit un total de 3.000 € ;
- **DESIGNE Monsieur Philippe DANIEL** comme représentant de la collectivité à l'assemblée générale de la SEM Oktave ;
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président, Hervé BERTRAND





## CONVENTION DE PARTENARIAT

*Accompagnement administratif, technique et financier portés par la SEM OKTAVE*

### ENTRE

- **La Société d'Economie Mixte OKTAVE** dont le siège est 1, Place Adrien Zeller à STRASBOURG, représentée par son Directeur Général Mr Maxime LENGLET, dûment habilité par le CA constitutif de la SEM du 17 mai 2018 ci-après dénommée "**la SEM Oktave**",

d'une part,

### ET

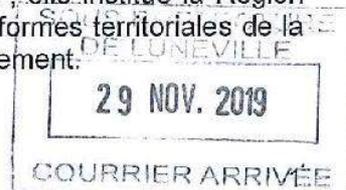
- **Le Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural du Pays du Lunévillois** dont le siège est implanté au 11ter, avenue de la Libération, représenté par son Président, Mr Hervé BERTRAND, dûment habilité par la délibération du 2019-00XX ci-après dénommé "**PETR du Pays du Lunévillois**"

d'autre part,

### PREAMBULE

En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie parmi tous les secteurs économiques (70 millions de tonnes équivalent pétrole), représentant 43 % de l'énergie finale totale (1,1 tonne équivalent pétrole/an consommée par personne). Le parc de bâtiments français est hérité au ¾ d'avant le premier choc pétrolier (1973/75) et se caractérise par un état très hétérogène et une performance énergétique très médiocre. L'obligation de réduction des émissions de GES et la hausse inéluctable du coût de l'énergie nécessitent d'amener le parc bâti en 2050 à un niveau de consommation d'énergie primaire moyen de 50 kWh/m<sup>2</sup>, contre 210 kWh/m<sup>2</sup> aujourd'hui (pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire).

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte a donné des signaux importants en matière de rénovation du bâtiment : elle fixe un objectif de 500 000 rénovations lourdes de logements par an à compter de 2017 et indique que l'ensemble du parc bâti doit atteindre une performance énergétique au niveau BBC d'ici à 2050 ; elle institue la Région comme l'échelon pertinent pour impulser la mise en œuvre de plateformes territoriales de la rénovation énergétique, et développer des opérateurs de tiers financement.



Dans le Grand Est, la facture énergétique du parc de maisons individuelles atteint 2,5 milliards d'euros par an soit environ 2 000 euros par maison et par an. L'atteinte en 2050 des objectifs de réduction des émissions de GES à un facteur 4, tels que fixés dans les trois Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, et confirmés par la Loi TEPCV, nécessite un rythme de rénovation de près de 38 000 maisons individuelles par an à un niveau BBC.

Cet objectif représente un potentiel de développement important pour la filière du bâtiment (équivalent à 1,9 milliards d'euros de travaux chaque année).

L'expérience acquise dans le Grand Est depuis près de 10 ans avec le dispositif Contrat Climat Energie (300 chantiers pionniers sur le territoire lorrain), et les programmes « 50 chantiers pionniers » et « Je rénove BBC » (500 chantiers BBC sur le territoire alsacien) a permis d'identifier les principaux freins et leviers pour orienter l'intervention régionale vers une massification du nombre de projets.

Les principaux leviers identifiés sont :

- la montée en compétence des maîtres d'œuvre et artisans passe par de la formation sur chantier en situation professionnelle ;
- le rôle d'un tiers de confiance dans l'accompagnement à la prise de décision des ménages dans un environnement qui globalement pousse à la méfiance.

Trois freins ont été identifiés à la massification du nombre de rénovations :

- le manque de sensibilisation des particuliers à la question de la rénovation énergétique et plus particulièrement l'approche globale du logement, et leur difficulté à se retrouver dans la profusion de techniques et de dispositifs d'aide ;
- le caractère encore peu structuré de l'offre des entreprises du bâtiment en matière de rénovation énergétique ;
- les difficultés d'accès aux financements.

Ces constats et perspectives ont aussi fait l'objet de nombreux échanges interrégionaux, notamment dans le cadre du collectif Effinergie, et conduisent plusieurs Régions de France (Haut-de-France, Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine) à s'engager dans la voie du tiers-financement.

Démultiplier et augmenter massivement le nombre de rénovations BBC sur la base des seuls financements publics régionaux est donc hors de portée. C'est pourquoi un autre modèle économique est nécessaire pour initier une économie viable et autonome permettant la massification de la rénovation thermique performante : c'est l'objectif de la mise en œuvre d'une société de tiers financement, la SEM Oktave.

Ce projet a retenu l'attention de plusieurs institutions financières qui se joignent aux collectivités publiques pour former le capital de la SEM Oktavé.

## 1. L'expérimentation Oktave

Depuis 2015, Oktave est expérimenté par la Région Grand Est, l'ADEME et 10 territoires alsaciens.

Adossé au dispositif de Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE), cette expérimentation a permis de mettre en avant les avantages d'une bannière commune :

- La notoriété auprès des particuliers ;
- Une meilleure identification par les professionnels ;
- Des outils méthodologiques partagés permettant de gagner du temps ;
- Le partage de bonnes pratiques.

Parallèlement, il est avéré que le marché de la rénovation thermique chez les particuliers est difficile à activer. Cela se traduit par un nombre de chantiers de rénovation globale et performante pour l'instant limité (36 chantiers de rénovation globale et performante signés en septembre 2017 en Alsace).

Plusieurs points de satisfaction invitent néanmoins à poursuivre et adapter la démarche :

- Les artisans s'avèrent réceptifs au projet. Ainsi 35 groupements d'artisans ont adhéré et plus de 250 artisans ont suivi les formations ;
- Les architectes et maîtres d'œuvre entrent à leur tour dans le projet, 20 d'entre eux ont suivi la formation en 2017 ;
- 50 chantiers de rénovation partielle ont été lancés dans une logique « BBC compatible » c'est-à-dire en étalant la réalisation des travaux pour atteindre le niveau BBC avant 2050 ;
- Une offre de financement complémentaire à celle des établissements bancaires est expérimentée depuis bientôt deux ans avec Procivis Alsace sous la forme d'un prêt à taux zéro (prêt sur fonds propres de Procivis sur la base d'une subvention de cette structure par la Région). Une caisse d'avance permet également de préfinancer les aides des propriétaires qui ne peuvent pas avancer les sommes importantes des travaux de rénovation.

Après bientôt 3 ans d'expérimentation, la marque Oktave s'installe progressivement dans le paysage alsacien. La fonction de « tiers de confiance » assurée par les acteurs Oktave s'avère essentielle dans la perspective d'un développement du nombre de chantiers.

En termes d'organisation, la structure du marché de la rénovation performante invite à trouver un optimum entre fonctions mutualisées à l'échelle régionale et la nécessaire proximité dans le déploiement du service.

La première phase de lancement et d'expérimentation d'Oktave a été financée en totalité par la Région Grand Est, l'ADEME et les collectivités locales. Elle permet d'acquérir progressivement des compétences, une expertise, des moyens humains et financiers. Cette première phase permet la structuration de l'échelon local du service et le développement d'outils (communication, cahier des charges du futur système d'information). Bien engagée sur les territoires alsaciens et lorrains depuis 2015, la structuration de l'échelon local est en cours sur toute la région grâce à la poursuite de la mise en place d'une offre locale de rénovation par des territoires financés par l'ADEME et la Région Grand Est.

Au-delà de cette phase expérimentale, il est nécessaire de développer une structure de tiers-financement ad-hoc susceptible d'assurer l'accompagnement et le financement lors de la montée en charge du dispositif à 1 500 rénovations par an. Dans cette seconde phase, il s'agit de mettre en place une Société d'Economie Mixte Locale de tiers-financement assurant une mission d'intérêt général pour la rénovation énergétique des logements privés et visant un niveau d'équilibre sur le plan économique permettant son autofinancement.

Cette mission d'intérêt général, qui sera assurée par la SEML Oktave, se distingue du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, gratuit, qui est assuré par les Espace Info Energies, financés par la Région Grand Est et l'ADEME et les Territoires.

## 2. Les services d'Oktave, Plateforme Régionale pour la Rénovation Energétique

Oktave propose une solution clef en main de rénovation énergétique des logements résidentiels privés. Le parcours d'accompagnement proposé par Oktave consiste en une première prise de contact avec un rendez-vous sur site avec le propriétaire. Cette première visite gratuite donne lieu à la remise d'un rapport comprenant un scénario minimum de travaux de rénovation de la maison (isolation de 2 ensembles de parois et traitement de la ventilation) et un scénario idéal (rénovation complète BBC) avec une première estimation des coûts des travaux et l'établissement d'un plan de financement simplifié. C'est à cette étape qu'est présentée au propriétaire le contrat Oktave.

Oktave propose 3 prestations d'accompagnement (basique, standard et avancée), qui se différencie par leur niveau d'accompagnement du propriétaire. Ces prestations comprennent un accompagnement technique (de type maîtrise d'œuvre) et un accompagnement administratif et financier (montage des dossiers de financement, préfinancement des aides, etc.).

L'accompagnement technique comprend à minima la définition précise des travaux, l'aide au recrutement des entreprises, une réunion d'ouverture de chantier et le contrôle de l'étanchéité à l'air. Pour les prestations standards et avancées, Oktave suit l'intégralité du chantier jusqu'à la réception des travaux. Pour la prestation avancée, Oktave réalise une mission de conception complète (plans, CCTP et DPGF détaillés).

Un suivi des consommations d'énergie est réalisé a posteriori sur la base a minima des factures transmises par les propriétaires.

La tarification d'Oktave est la suivante :

Accompagnement basique	3 000 € TTC
Accompagnement standard	4 000 € TTC
Accompagnement avancé	6 000 € TTC

Selon le type de contrat passé avec le maître d'ouvrage :

- Les conseillers Oktave assurent un accompagnement personnalisé sur tous les aspects techniques, financiers et administratifs du projet de rénovation du propriétaire. Ils sont l'interlocuteur du propriétaire tout au long du projet. Oktave permet aux particuliers porteurs d'un projet de rénovation globale et performante d'avoir un accès facilité à des solutions de financement adaptées à leurs projets sur un modèle de type guichet unique, y compris pour la gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE)\*.
- Oktave met en relation les propriétaires avec des professionnels qualifiés et référencés. Ces professionnels du bâtiment (entreprises et artisans, architectes, maîtres d'œuvre) sont formés et expérimentés à la rénovation énergétique de niveau BBC. Les programmes de travaux proposés par les professionnels sont analysés et vérifiés par les conseillers Oktave pour répondre aux objectifs de réduction des consommations d'énergie.
- L'offre financière d'Oktave comprend au minimum la détermination du plan de financement des travaux, la mobilisation des aides financières et l'évaluation du montant restant à la charge du maître d'ouvrage. Oktave peut également gérer les certificats d'économie d'énergie, pour le compte des propriétaires et/ou mettre en relation les propriétaires avec des établissements financiers dans le but de faciliter le financement de tout ou partie des travaux. A cet effet, un partenariat spécifique est établi avec PROCIVIS Alsace (pour les SACICAP<sup>1</sup> du Grand Est).

(\*Les Certificats d'Economie d'Energie, CEE, seront cédés par le Maître d'Ouvrage, à Oktave, en contre partie d'un accès aux outils financiers : Chèque Energie, Caisse d'avance d'Aides, Compte Travaux)

<sup>1</sup> Les SACICAP (Société Anonyme d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) interviennent à travers l'accession à la propriété en faveur des populations spécifiques. Leur action a vocation à s'inscrire dans des politiques publiques locales en liaison avec d'autres acteurs sociaux, notamment ceux issus de l'Union Sociale pour l'Habitat, et peut prendre les formes suivantes : accession très sociale, accès au logement par l'accession à la propriété, revitalisation de l'habitat à destination de propriétaires occupants très modestes.

### 3. La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique du Pays du Lunévillois ci-après dénommée la PTRE du Lunévillois.

#### Historique et organisation

Le PETR du Pays du Lunévillois a conventionné avec le Ministère de Transition Ecologique lors de sa labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour bénéficier d'un accompagnement de l'ADEME pour 3 ans à hauteur de 145 000.-€ pour les 3 ans. Dans le même temps, la Région Grand Est accompagnait pour un an le lancement de cette démarche avec un financement de 25 000.-€.

Au-delà de la contribution à la massification de la rénovation énergétique des logements, les élus du Pays du Lunévillois ont souhaité proposer un service gratuit, pris en charge par le PETR du Pays du Lunévillois et les intercommunalités, à tous les habitants du territoire, propriétaires occupants et bailleurs sans conditions de ressources. Ce service allait également contribuer à l'activité économique des professionnels de la rénovation énergétique du bâtiment du territoire.

Ce dispositif se présente comme le guichet unique de la rénovation énergétique sur le territoire et à ce titre rassemble les acteurs impliqués dans cette thématique.

Son mode fonctionnement s'appuie sur une articulation du service au sein des 4 intercommunalités qui restent les structures compétentes pour la politique de l'habitat et du Logement. De cette manière, un correspondant constitue le premier interlocuteur pour les particuliers dans chaque territoire. La coordination de cette équipe ainsi constituée est assurée par l'animateur de la plateforme, chargé de mission au PETR du Pays du Lunévillois.

Un prestataire technique retenu par marché public, assure les visites énergétiques à domicile et un accompagnement renforcé tout au long de la mise en œuvre du projet des particuliers.

L'Espace Info Energie (EIE) du Lunévillois est intégré à la PTRE du lunévillois et contribue ainsi à la cohérence des moyens d'informations et du parcours des particuliers dans leur projet de rénovation.

Par ailleurs, le PETR a conclu un protocole « Habiter Mieux » sur son territoire afin notamment de développer la coopération avec les opérateurs Anah de son territoire et s'inscrire ainsi dans son objectif de guichet unique. Cette perspective est encore renforcée par le partenariat signé avec 30 entreprises du bâtiment labellisées RGE. Enfin, la communication autour de la PTRE du Lunévillois est relayé par diverses structures telles que l'ADIL-54, Action Logement, l'Eco-Appart de Lunéville et autres structures engagée dans la politique de l'Habitat et du Logement.

Le PETR du Pays du Lunévillois a constitué un Dispositif d'Aides pour la Rénovation Energétique (DART) pour créer un effet levier quantitatif et qualitatif de projets ; depuis sa mise en place en septembre 2018, ce dispositif a contribué à une augmentation significative de sollicitation des services de la PTRE.

Après plus de 2 années de fonctionnement, la PTRE affiche plus de 165 chantiers engagés ou terminés dont 39 de niveau BBC ou BBC compatibles.

Le montant des travaux engagés s'élève à près de 3 millions d'euros et le montant des aides accordées à plus de 365 000.-€ pour plus de 112 chantiers.

## Evolution de la Plateforme et du service proposé

Le service proposé aux habitants donne satisfaction et porte aujourd'hui sur :

- un rapport faisant état de la situation énergétique du logement,
- un conseil pour un projet de rénovation,
- une participation au montage du plan financier,
- une mise à disposition lors de la conduite du chantier,
- une aide financière pour tous les ménages sans condition de ressources et cumulable avec toutes les autres aides auxquelles les ménages peuvent prétendre.

Pour compléter cette offre, le PETR du Pays du Lunévillois souhaite aujourd'hui :

- proposer un service de préfinancement et ainsi aider les ménages à surmonter aux problématiques financières rencontrées au déclenchement de leur projet,
- proposer une mission de maîtrise d'ouvrage aux habitants dans le cas de projets qui le nécessite.

La volonté politique de pérennisation des services de la PTRE du Pays du Lunévillois est très forte et amène les élus à se pencher sur les moyens qui permettront soit de maintenir le service actuel soit de l'étoffer des services évoquées ci-dessus.

## **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la SEM Oktave et le PETR du Pays du Lunévillois pour augmenter le nombre de chantiers de rénovation énergétique sur son territoire et ainsi l'accompagner dans son engagement pour la transition énergétique.

Ce partenariat est volontaire et non exclusif. Il n'existe aucune relation de subordination entre les parties. L'objet de cette convention de partenariat peut être modifié d'un commun accord, par voie d'avenant dûment signé par les parties.

## **Article 2 – Contenu**

Les parties signataires de la présente convention partagent le contexte exposé ci-dessus et les objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en place du service de la SEM Oktave.

Le PETR du Pays du Lunévillois restera le porteur de la PTRE du Lunévillois et à ce titre décidera au sein de ses instances délibératives des orientations qui définiront à la fois les partenariats permettant de contribuer au meilleur service rendu aux particuliers, et aux moyens financiers et techniques nécessaires.

La présente convention définit les objectifs poursuivis par les partenaires et les moyens mis en œuvre par chacun d'entre eux pour atteindre ces objectifs.

Les parties signataires s'engagent à respecter mutuellement les conditions d'application du partenariat défini ci-après. Il est exclusivement constitué des présentes, qui expriment l'intégralité des obligations des parties relativement à son objet.

## **Article 3 - Engagements des partenaires**

Les partenaires signataires de la présente convention s'engagent à promouvoir de manière coordonnée la rénovation énergétique performante sur le territoire du PETR du Pays du Lunévillois.

Pour marquer son engagement en matière de rénovation énergétique sur son territoire, le PETR du Pays du Lunévillois s'engage à hauteur de 3.000 € dans le capital de la SEM Oktave.

## **Article 4 - Services proposés par la SEM Oktave au niveau Régional**

La SEM Oktave met en œuvre les outils suivants à l'échelle de la Région Grand Est :

- La marque régionale Oktave ;
- Un plan de communication régional ;
- Des partenariats techniques & financiers ;
- Une Ingénierie financière pour l'avance des aides (par l'intermédiaire de PROCIVIS)
- Une Prime BBC basée sur la valorisation des CEE cédés par le propriétaire ;
- Un Parcours de labélisation et un accompagnement des entreprises ;
- Un système d'information commun ;
- Un suivi régional de la qualité des chantiers de rénovation réalisés dans le cadre d'Oktave.

La mise en œuvre des prestations de la SEM Oktave est définie via un contrat de mission proposé aux propriétaires (Cf point 2 ci-dessus).

La mise en œuvre des garanties RC Professionnelles et RC Décennales obligatoires dans le cadre des missions proposées par Oktave sont garanties dans le cadre nos contrats de prestation.

Il est entendu que ces services sont facturés par la SEM Oktave au bénéficiaire final selon la grille tarifaire adoptée par la SEM Oktave. Ils seront réalisés dans une recherche de bonne complémentarité et de cohérence avec les services rendus par la PTRE du Lunévillois.

## Article 5 – Moyens mis en œuvre par la SEML Oktave pour la PTRE du Lunévillois.

La SEM OKTAVE fait bénéficier à la PTRE du Lunévillois des services d'un conseiller Oktave à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2020.

Oktave s'engage à assurer la formation administrative et technique indispensables à l'exercice de sa mission de telle sorte à pouvoir faire profiter de ses compétences à la PTRE du Lunévillois **dès la prise d'effet de la présente convention.**

La mission du conseiller Oktave consistera à :

- développer et d'accompagner les projets de rénovations énergétiques sur l'ensemble du territoire du PETR du Pays du Lunévillois,
- de contribuer au développement du partenariat avec les entreprises du territoire,
- d'assurer la communication pour le dispositif Oktave et pour la PTRE du Lunévillois,

Elle autorise la PTRE du Lunévillois à accéder à ses outils et services, au profit des particuliers sur son territoire et pour lui permettre d'assurer le développement de la qualité des rénovations énergétiques sur son territoire.

 Service Régional de Rénovation Performante de l'Habitat				
Le offres d'accompagnement des propriétaires				
	Basique	Standard	Avancée	
 Accès services	Etude de faisabilité financière	✓	✓	✓
	Maitrise des documents réglementaires	✓	✓	✓
	Retour de la Prime Oktave	✓	✓	✓
	Accès aux offres de nos partenaires bancaires	✓	✓	✓
	Accès aux aides (CITE, Aides Collectives, Prime Oktave)	✓	✓	✓
 Accompagnement technique	Etude de faisabilité technique	✓	✓	✓
	Estimation des travaux	✓	✓	✓
	Accès à l'incubateur des entreprises - Partenaire Oktave	✓	✓	✓
	Orientation plan énergétique	✓	✓	✓
 Accès services	Analyse énergétiques	✓	✓	✓
	Diagnostic avant travaux	✓	✓	✓
	Sélection des entreprises	✓	✓	✓
	Négociation des devis	✓	✓	✓
	Réalisation des devis (à consultation des entreprises)	✓	✓	✓
	Réalisation des plans	✓	✓	✓
	Réalisation du planning de chantier	✓	✓	✓
	Coût de l'énergie à l'ex	✓	✓	✓
	Régulation de l'énergie des devis	✓	✓	✓
	Réalisation du chantier	✓	✓	✓
	Suivi de chantier	✓	✓	✓

A titre exceptionnel et pour permettre un accompagnement tel que souhaite le mettre en place le PETR du Lunévillois, l'avance des aides pourra être consentie dès le niveau d'accompagnement Standard. Cette avance d'aide sera cependant conditionnée à la cession, par le maître d'ouvrage, de tous les certificats d'économie d'énergie, valorisables sur le projet.

## **Article 6 - Moyens mis en œuvre par la PTRE du Lunévillois pour la SEM Oktave**

Pour le développement sur son territoire des projets de rénovations énergétiques, la PTRE du Lunévillois mettra à disposition du conseiller Oktave, tous les moyens qu'il jugera utiles à la bonne réalisation de la mission du conseiller (Moyens de communication, campagne de communication, équipements, services généraux, contribution au travail de l'équipe technique de la PTRE du Lunévillois) de manière à intégrer dans les meilleures conditions le service Oktave à la PTRE du Pays du Lunévillois.

A ce titre, le conseiller Oktave travaillera en parfaite coordination avec le PTRE assurant le service technique et administratif pour les demandes de particuliers qui ne pourront être couvertes par le conseiller Oktave.

Ces moyens seront mis en œuvre dans une recherche de bonne complémentarité et de cohérence avec les services rendus par la SEM Oktave.

Les activités du conseiller rénovation de la SEM Oktave, au sein des locaux de la PTRE du Lunévillois, seront couverts par l'assurance Multirisque Professionnelle souscrite par la SEM.

A ce titre, une convention d'occupation des locaux, à titre gratuit, sera mise en place entre le PETR et la SEM OKTAVE (Cf Annexe 1)

## **Article 7 - Partenariat et actions communes**

Les parties s'engagent à rechercher une efficacité optimum entre des fonctions mutualisées à l'échelle régionale et la nécessaire proximité dans le déploiement du parcours de service.

Ainsi, ils travailleront ensemble à la mise en œuvre coordonnée des actions suivantes :

- Information des porteurs de projet ;
- Visite sur place et analyse de la faisabilité du projet ;
- Référencement des professionnels du territoire ;
- Prise en mains du logement rénové suite aux travaux ;
- Suivi des consommations ;
- Communication sur les réalisations.

## **Article 8 - Communication**

La SEM Oktave s'engage à valoriser son partenariat avec la PTRE du Lunévillois, à l'occasion de toute communication relative à des projets du territoire de la PTRE du Lunévillois.

En tant que partenaire de la SEM Oktave, la PTRE du Lunévillois s'engage à promouvoir les services de la SEM Oktave et à mettre en avant le partenariat, autant qu'il jugera utile de le faire.

Pour ce faire, la PTRE du Lunévillois s'engage à respecter la charte Graphique Oktave, à communiquer via tous les moyens qu'elle jugera utile (News Letter, magazines locaux, site web, réseaux sociaux) de la mise en place du service OKTAVE sur son territoire. A mettre en avant les services d'OKTAVE à l'occasion de toutes manifestations liées à la Transition Énergétique (Foire, Salons, Journée d'information, Réunion publique, etc) .

De manière générale, présenter les services mise en œuvre par OKTAVE sur son territoire, dans son plan de communication.

## **Article 9 - Suivi de la convention de partenariat**

La SEM Oktave s'engage à communiquer à la PTRE du Lunévillois mensuellement les informations relatives aux chantiers réalisés sur son territoire de manière à alimenter sa base de données nécessaire à l'évaluation du dispositif piloté par le PETR du Lunévillois.

Le suivi du partenariat se fera dans le cadre d'au moins une réunion annuelle organisée à l'initiative de la SEM Oktave.

## **Article 10 – Modifications**

Les stipulations de la présente convention peuvent être modifiées d'un commun accord, par voie d'avenant dûment signé par les parties.

## **Article 11 - Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les partenaires, pour une durée de trois ans.

Il pourra y être mis fin avant son échéance par l'une ou l'autre des parties sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Six mois avant l'échéance de la présente convention, les parties signataires décident d'étudier ensemble les conditions de son éventuelle reconduction.

## **Article 12 – Litiges et contentieux**

Les partenaires s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient survenir de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige relèvera des tribunaux compétents.

Fait à , en 2 exemplaires, le            /            /

Pour la SEM OKTAVE

Pour le PETR du Pays du Lunévillois